



Résumé du compte-rendu de la rencontre entre le collectif national RASED et des représentants du ministère de l'Éducation nationale le 27 Mai 2024

Le collectif RASED a été accueilli par Mme Tchou-Conraux (conseillère sociale auprès de la ministre), M. Mounié (chef du bureau école inclusive), M. Lemoine (Conseiller école pour tous), Mme Delobelle (Chef du bureau des écoles maternelle et élémentaire).

Le Collectif a exposé ses revendications :

- Les termes de RASED, d'ES-ADR, D'ES-ADP n'apparaissent plus dans les textes ;
- En 2008/2009, la suppression des postes en RASED a laissé pour compte toute une population d'enfants en difficulté qui ne relevait pas de la MDPH ;
- Une harmonisation des moyens dans les départements car les recteurs et DASEN font d'autres choix que celui des postes en RASED ;
- Des moyens pour fonctionner ;
- Les apprentissages ne sont pas l'affaire de protocoles ;
- Apprendre n'est pas linéaire, la classe est le lieu de la diversité, où on apprend: externaliser, médicaliser n'est pas la solution à tout ;
- Mettre des personnels formés et spécialisés auprès des élèves en difficultés ;
- Rejet par les parents des ESMS notamment parce qu'il manque de souplesse entre ces établissements et les écoles ;
- Le manque de personnel dans les RASED depuis des années est une des causes de la dégradation du climat scolaire ;
- Contre la réforme du choc des savoirs et les groupes de niveaux.

M. Lemoine expose le dispositif PAS et affirme qu'il ne prendra pas la place des RASED, son rôle n'étant pas dans le champ de l'enseignement. Le collectif demande un écrit affirmant que le ministère ne touchera pas au RASED.

M. Lemoine indique que les assises de la pédiatrie viennent de se dérouler et qu'il est apparu la nécessité de recruter des professionnels du soin pour favoriser l'accueil des élèves handicapés. Il y a une progression du nombre de personnes avec un handicap dans le monde entier et ce n'est pas lié au RASED. L'augmentation de l'autisme, dû notamment à l'exposition aux écrans selon lui, oblige à mettre en place des repérages précoces. Nous avons besoin d'orthophonistes, de médecins.

La situation nous alerte. L'école est dans une situation difficile : c'est un défi. Des progrès ont été faits sur le plan quantitatif, la prochaine marche est celle du qualitatif. L'école doit coopérer avec l'extérieur. Si des départements ne sont pas tous dotés de la même façon, ce sont des choix académiques et le ministère ne peut changer cela car nous sommes dans un système déconcentré avec des choix différents qui sont faits. Il faudrait plus de postes mais il y a des lignes budgétaires à respecter.

Mme Tchou-Conraux explique que le PAS va être expérimenté dans 4 départements : Eure-et-Loir, Var, Aisne, Côte d'Or. Pour elle, le PAS sera complémentaire du RASED.

Les RASED ne sont pas oubliés mais avec le PAS on ne sait pas encore ce qu'il apportera car ce n'est qu'une expérimentation pour le moment. On verra ce qui fonctionne ou pas.

Les RASED sont des partenaires essentiels des PAS pour la discussion... Le dialogue est commencé avec les syndicats. Le dispositif sera adaptable à la réalité du terrain.

Le Collectif répond en constatant qu'une fois de plus, lorsque le Collectif interpelle sur la nécessité de mettre en place de la prévention, le ministère parle de dépistage et quand le Collectif parle RASED, le ministère réplique "PAS".

Le Collectif parle de la difficulté scolaire, pas du handicap. Le Collectif parle d'enfants socialement défavorisés en grande difficulté scolaire qui sont abandonnés. Les solutions proposées par le ministère ne sont pas celles attendues par le Collectif. Il existe des structures, amandons-les avant de faire autre chose. Le RASED a la particularité d'être un dispositif de proximité. Il établit une relation de confiance avec les familles. Grâce à cette proximité, il permet le maillage.

Mme Tchou-Conraux propose de se donner RDV à la fin de l'année.

Le Cabinet s'est engagé à nous fournir prochainement une synthèse de la DGESCO du nombre de postes E - G - Psy, par département.

Ils nous invitent à adresser un mail à la Cheffe de Cabinet si des autorisations d'absence étaient accordées sans traitement ou refusées pour nos congrès professionnels.